

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGARI.-

Ruhengeri, le 12 décembre 1951.-

A

N° 2956 /Sec.2.

Référence: Votre n° 357105/Sec.

L. I. 0. 2. 3.-

OBJET:-

Oeuvre du livre parlé pour  
aveugles.-

Ruhengeri



5693

Monsieur le Résident,

En réponse à votre télégramme repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous fais parvenir ce jour un mandat nouveau d'un montant brut de 500 frs provenant d'une collecte nouvelle. Cette somme ajoutée à celle recueillie précédemment porte le montant total des souscriptions perçues, en territoire de Ruhengeri, à 2.400 francs (DEUX MILLE QUATRE CENTS FRANCS).-

Je joins les deux listes de souscription, qui ont été mises en circulation, où il vous sera possible de constater que 16 Européens ont répondu favorablement.-

L'Administrateur de Territoire,

R. GAUPIN.-

Monsieur le Résident du Ruanda

à

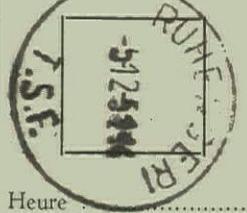
K I G A L I.-

+

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Arrivé à :



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
012	Kigali	66/64	5	1105	off

Heure .....

Indications de service taxées

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

- Urgent
- RP Réponse payée
- LT Télégramme lettre
- TC Collationnement

*King  
cha*

*postes = Territoires étrangers  
actuelle Kiremyi ruhezou*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

*357105/sec r l propos 5929/sec vingt cinq  
octobre fournir renseignements détaillés sur  
manière dont fut organisée souscription  
fauteur oeuvre libre parole pour lever stop  
insiste sur point que non seulement résidents  
chef lieu mais tous <sup>résidents</sup> européens territoire  
~~devraient~~ <sup>devraient</sup> être touchés stop faire circuler éventuellement  
nouvelles listes et envoyer fonds  
des possible stop en vue de clôture définitive  
= résidence.*

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

Ruhengeri, le 19 novembre 1951.-

N° 4620 /Sec.2

Référence: Votre n° 3312/Sec.2  
en date du 9 novembre 1951.

Objet:

Oeuvre du "Livre parlé pour  
aveugles".

--:+-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir  
le mandat n° 255, en date du 19 novembre, d'un montant  
net de mille huit cent quatre vingt huit francs.

La somme totale recueillie s'élève  
à 1900 frs, les frais de mandat à 12 frs.

L'Administrateur de Territoire,

R. GAUPIN.



Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 9 Novembre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 5312/SEC.2

Objet:

Oeuvre du "Livre parlé  
pour aveugles".-

*SEC. 2*  
*253*  
*Rem. de M. M. M. M.*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à la lettre N° 5929/Sec. que Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi vous a directement adressée pour exécution urgente, en date du 25 Octobre dernier, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir, pour le 30 courant au plus tard, le montant global des souscriptions que vous aurez recueillies dans votre Territoire en faveur de l'Oeuvre dont il s'agit.-

Le Résident du Ruanda, Dessaint,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

Rubengeri

*Dessaint*

*Coleur à remettre*

A V I S      A U   P U B L I C .-

(pour ceux qui n'ont pas été touchés par l'avis, mais en circulation au début de novembre 1951; à la demande de Monsieur le Président du Ruanda)

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public que Monsieur le Gouverneur Général nous prie d'ouvrir une liste de souscription dont les fonds seront destinés à l'oeuvre du "Livre parlé pour aveugles". Elle se rattache à l'oeuvre des aveugles des deux guerres qui est patronnée par Sa Majesté la Reine ELISABETH.-

Les fonds recueillis serviront à l'achat d'appareils "SONOPIL", découverte récente due aux derniers perfectionnements de la technique. Il s'agit d'appareils qui doivent permettre aux aveugles d'écouter la lecture de livres de leur choix. Ces appareils sont coûteux et c'est pourquoi il est fait un pressant appel à la générosité du public colonial.-

Nul ne peut rester insensible à la grande détresse morale de nos aveugles de guerre. Notre participation, si modeste soit-elle, contribuera au soulagement de ces infortunés.-

Les donateurs sont invités à indiquer, à côté de leur nom, la somme qu'ils voudront bien verser. Ils auront soin de signer.-

*6 décembre*  
Ruhengeri, le ~~3~~ novembre 1951.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
R. GAUPIN.-

*Gaupin*

M./J.B. DU

RUANDA = URUNDI

GEBIED

No. 1951 / SEC. 2/71

SEC. 2

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro.)  
(In het antwoord nummer en  
dagtekening vermelden.)

Reçu le 2/11/51

Réponse au no  
Antwoord op n°

du 1951  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp:

Oeuvre du "Livre parlé  
pour aveugles"

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous  
ce couvert, copie de la lettre n° 921/49/I729/I8.975 du  
20 juillet 1951 de Monsieur le Gouverneur Général.

Je vous serais obligé de vouloir bien  
prendre d'urgence toutes dispositions utiles en vue de  
l'ouverture de listes de souscription à faire circuler  
parmi la population blanche de votre ressort.

Je prie Monsieur l'Administrateur de Ter-  
ritoire d'Usumbura, de s'adresser aux représentants de la  
Presse locale et de l'Association des Anciens Combattants  
du Ruanda-Urundi afin d'obtenir leur concours et soutien.

Veuillez, je vous prie, me tenir au courant  
du suivi.-

Pour le Commissaire Provincial, remplaçant  
le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Le Secrétaire Provincial, f.f.,

M. WILLAERT,

A Monsieur l'Administrateur  
de Territoire de & à

RUHENGERI.-

A./B.-

Léopoldville, le 20 Juillet 1951.-

CONGO BELGE  
SECRETARIAT GENERAL  
2me SECTION

INFORMATION

N°92I/49/I729/I8975  
Annexes: 2 copies L.

OBJET:  
Oeuvre du "Livre parlé  
pour aveugles."

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie d'une requête qui m'est présentée par Mr. J.M. de San, ancien colonial aveugle de guerre, afin d'obtenir l'appui des autorités du Congo Belge en faveur de la création du "Livre parlé pour les Aveugles" envisagée par l'Oeuvre des Aveugles de Guerre de S.M. la Reine Elisabeth.

Je désire que cet appui lui soit apporté sans réserve, et vous saurais gré, Monsieur le Vice-Gouverneur Général, de donner suite à la suggestion formulée par Mr. de San, en donnant instruction aux autorités territoriales de faire circuler parmi la population blanche de leur ressort des listes de souscription. Je ne doute pas que la Presse locale et les associations d'Anciens Combattants ne soient prêtes à vous apporter tout leur soutien.

Je serais particulièrement heureux que l'appel des Aveugles de Guerre soit entendu, et que la Colonie soit la première à contribuer au développement de cette généreuse initiative.

Le Vice-Gouverneur Général ff.,  
remplaçant le Gouverneur Général,  
sé:/:de THIBAUT.

Monsieur le Vice-Gouverneur  
Général du Congo Belge, Gouverneur  
du Territoire du Ruanda-Urundi  
à USUMBURA.-

J.M. de San

Bruxelles, le 29 juin 1951.  
66, Avenue Général Médecin Derache.

A Monsieur le Gouverneur Général  
du Congo Belge  
LEOPOLDVILLE.

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une lettre m'adressée par le Conseil d'Administration de l'Oeuvre des Aveugles de Guerre de Sa Majesté la Reine Elisabeth, dont, par suite d'une brève absence, je n'ai pu prendre connaissance qu'avec un retard de quelques jours.

Par cette lettre, je suis autorisé officiellement à rechercher dans la Colonie, le moyen de réunir les fonds importants et cependant indispensables au départ d'une Oeuvre nouvelle qui sera patronnée par Sa Majesté la Reine et dont le but est de sortir les Aveugles de Guerre de la misère morale dans laquelle ils se trouvent généralement en mettant à leur disposition un appareil électronique construit par les A.C.E.G., et qui leur permettra d'écouter la lecture de livres qu'ils choisiront à leur choix dans un catalogue édité à leur intention; les livres qui seront choisis seront enregistrés, non sur plaques, mais sur un fil d'acier de l'épaisseur d'un cheveu de plusieurs kilomètres de long enroulé sur une bobine d'acier se déroulant sur un appareil uniquement récepteur et qui permettra une écoute absolument claire d'une heure au maximum et d'une demie heure au minimum, ce qui obligera pour certains ouvrages

l'emploi de plusieurs bobines parfois, permettant ainsi à l'aveugle se servant de l'appareil un repos utile entre les différentes parties d'un livre choisi par lui.

L'Oeuvre du "Livre Parlé pour Aveugles", sera administrée par l'Oeuvre des Aveugles de Guerre de Sa Majesté la Reine Elisabeth, et si mes espoirs se réalisent rien ne s'opposera à ce que le service soit étendu à tous les aveugles civils qui en feraient la demande. le "SONOFIL", c'est le nom de l'appareil qui outre d'autres a été choisi par moi, rend à la perfection la voix du lecteur et n'apporte aucune fatigue ni aucune tension cérébrale à l'aveugle et la voix peut être amplifiée au gré de l'auditeur, comme d'ailleurs la rapidité de l'émission peut être à volonté diminuée ou augmentée; c'est un progrès de la science électronique qui méritait de retenir l'attention étant donnés les services immenses qu'il est appelé à rendre aux aveugles privés, trop souvent de distractions intellectuelles et qui de façon générale ont une triste tendance à la neurasthénie, parce qu'ils s'absorbent dans le désespoir que leur cause la cécité. Le Conseil d'Administration a pensé que l'idée lui soumise par le Mjor Delvaux et moi même méritait de voir le jour parce qu'il apporte un soulagement énorme à la misère morale de l'aveugle et m'a autorisé à être le trait d'union entre la Colonie et lui même.

Lorsque, au début du mois d'août vous inaugurerez, vraisemblablement vous même, la Foire Commerciale de Léopoldville vous aurez l'occasion de voir et d'entendre un appareil "SONOFIL", qui sera présenté au Stand des A.C.E.C., et manie par un agent de cette Société, et j'ose espérer, Monsieur le Gouverneur Général que vous voudrez bien intéresser spécialement à son fonctionnement.

Je crois nécessaire de vous dire en quelques mots qui je suis : dès le début de 1912, j'appartenais au cadre territorial de la Colonie et je m'y trouvais en même temps que mon frère Edouard, dont vous connaissez la carrière coloniale puisqu'il est de vos amis, je crois.

Appartenant à l'Armée Belge, j'ai comme beaucoup de coloniaux été mobilisé sur place au Congo et en service et par le fait du service de guerre, j'ai contracté la cécité ce qui m'a valu d'être pensionné à cent pour cent en temps qu'aveugle de guerre; heureusement, ce qui pour tout autre eut été une catastrophe, n'a été pour moi qu'un incident grâce à un excellent moral et à une saine philosophie, j'ai repris le dessus et ai augmenté mon bagage de connaissances au point que je mène la vie de tout le monde et que mes distractions intellectuelles font que je ne m'ennuie jamais et que ne mêlant pas aux aveugles de guerre, je m'efforce de les aider de tout mon possible.

Vous avez le droit de vous demander, Monsieur le Gouverneur Général, ce que j'attends de votre bienveillance. A cette question je dois répondre que j'attends tout parce que vous seul pouvez tout.

En effet, je sollicite l'appui pécuniaire, et ce, au nom des Aveugles de Guerre de Sa Majesté la Reine Elisabeth, de tous les coloniaux afin de réaliser le départ de l'Oeuvre du "Livre Parlé pour Aveugles"; je ne puis les toucher moi individuellement, ces coloniaux, mais à vous en tant que Gouverneur Général, il vous suffit de donner des instructions aux Gouverneurs de Province, sans omettre le Ruanda-Urundi, pour que tous les fonctionnaires et les agents territoriaux soient alertés et soumettent à tous les coloniaux de race blanche une liste de souscription à laquelle, je n'en doute pas, la généreuse spontanéité du colonial répondra comme elle a répondu en 1945 à l'appel de Monsieur le Gouverneur Général P. Ryckmans en faveur des sinistrés des Ardennes.

Exceptant les missionnaires et ne me basant que sur le chiffre de cinquante mille coloniaux avec une moyenne de cent francs par tête, je suis convaincu que la somme nécessaire au départ de l'Oeuvre sera rapidement réunie.

En ma qualité d'ancien colonial, qui lui désire s'effacer, vous pouvez croire, Monsieur le Gouverneur Général, que je serai fier que l'Oeuvre d'une si émouvante humanité en faveur de laquelle les coloniaux sont sollicités, leur devra son départ et ceci uniquement grâce à votre très bienveillante autant que puissante intervention.

Permettez-moi, de vous remercier dès à présent, au nom de l'Œuvre des Aveugles de Guerre de Sa Majesté la Reine Elisabeth et veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur Général, les assurances de mes sentiments très distingués.

J.M.de San

ŒUVRE DES AVEUGLES DE GUERRE DE S.M. LA REINE ELISABETH.  
WERK DER OORLOGSBLINDEN VAN H.M. DE KONINGIN ELIZABETH.

Siege social: Palais de  
Bruxelles (Secrétariat  
de la Reine)  
Rue Ducalé, 2

Bruxelles, le 21 juin 1951.

Cher Camarade,

Comme vous le savez, l'ŒUVRE DES AVEUGLES DE GUERRE DE S.M. LA REINE ELISABETH a examiné, il y a bien des années déjà, la mise sur pied du "Livre Parlé pour Aveugles", afin d'aider nos enténébrés, dans le domaine intellectuel.

La question financière fut, avec d'autres bien entendu- la cause principale qui nous obligea à abandonner notre projet.

Le progrès a amené, sur le marché, de nouveaux appareils enregistreurs, tel le "SONOFIL" des A.C.E.C., qui enregistre splendidement sur fil magnétique et nous estimons donc devoir reprendre notre projet initial du "Livre Parlé". Plus rapide et plus facile à l'enregistrement, plus vivant et plus maniable que les ouvrages en écriture Braille, constitués grâce à d'admirables dévouements, le "Livre Parlé" tel que nous pourrions le réaliser actuellement, mènerait rapidement à une œuvre splendide, féconde, émouvante et pratique, si le côté financier du problème ne constituait un obstacle décevant.

Nous ne pouvons nous charger seuls du premier effort, et essayer cette réalisation, sans la mener à bien, produirait sur nos protégés, une impression regrettable et même désastreuse.

La constitution du premier fonds est donc notre préoccupation dominante. Dès qu'il serait acquis, nous ferions enregistrer un premier ouvrage en français et aussi en flamand.

Fort de ce résultat, notre Conseil présentera à S.M. la Reine Elisabeth le programme définitif, certain d'obtenir l'appui de cette grande tendresse qu'Elle a toujours témoignée à nos Aveugles de Guerre.

Aveugle de Guerre vous nous avez secondé, jusqu'à présent dans nos efforts. Nous souvenant que, dans les dernières années, les amitiés que vous avez conservées dans le milieu colonial, vous ont permis de faire beaucoup pour vos glorieux camarades, nous souhaitons que vous puissiez obtenir une fois encore l'appui généreux de vos amis pour nous aider dans l'accomplissement de ce travail magnifique.

Afin de ménager les scrupules dont vous nous avez fait part et qui vous honorent, en précisant votre désintéressement absolu, nous vous autorisons à faire verser directement au compte de chèques postaux N° 50025 de l'ŒUVRE DES AVEUGLES DE GUERRE DE SA MAJESTÉ LA REINE ELISABETH, les sommes qui nous seraient offertes. La mention "Pour le Livre Parlé des Aveugles de Guerre" devrait préciser l'utilisation de chaque versement ou virement.

Si le programme ne pouvait se réaliser, les donateurs en seraient avisés par les soins de l'Œuvre, et les dons tenus à leur disposition.

Il nous reste donc à attendre de vos bonnes nouvelles et nous vous adressons, Cher Camarade, avec l'espoir d'une belle réussite, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Vice-Président, G. Delvaux  
sé: G. DELVAUX

Le Président,  
sé: (Illisible)

A Monsieur Joseph de S.A.  
Avenue Général Médecin Derache, 66

TABLES.